

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 5 août 2024

08.2024-05	CYCLE DE L'EAU <u>OBJET</u> : Autorisation de déposer un permis de construire pour la station d'épuration à Boussay
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le projet de construction d'une station d'épuration à Boussay (lieu-dit les Vallières) sur les parcelles ZW 231 et ZW 12,

Considérant l'obligation de déposer un permis de construire pour autoriser la construction de cette station d'épuration,

Considérant le plan de masse, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de déposer un permis de construire concernant le projet de construction de la nouvelle station d'épuration, au lieu-dit les Vallières, sur les parcelles ZW 231 et ZW 12 à Boussay.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 07/08/2024
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président

